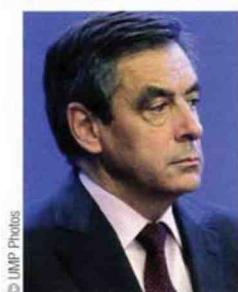




La présidentielle ignore-

Les associations ne constituent pas un réel sujet dans la présidentielle 2017, à part quelques références dans les programmes qui traduisent l'approche des candidats. Est-ce parce que le fait associatif est si bien installé qu'il est reconnu comme un acquis ? Ou, au contraire, cela ne traduit-il pas l'absence de réflexion sur le rôle des associations dans notre société ?

Fillon : le lien avec la nation



© UMP Photos

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, François Fillon annonce qu'il souhaite faciliter l'ouverture de stages aux jeunes. Il pose pour cela une condition : « J'exigerai de toutes les personnes morales (entreprises, associations, collectivités, etc.) recevant des subventions publiques de prendre l'engagement d'accueillir un ou plusieurs stagiaires en formation ou en parcours d'insertion ». Il annonce également, au nom de la liberté d'organisation, vouloir laisser les communes gérer la réforme des rythmes scolaires et décider avec la communauté éducative et les associations de parents d'élèves ce qui est le mieux pour leur territoire.

Mais là où il est le plus loquace, c'est sur le renforcement du lien entre l'armée et la nation. Pour cela, il veut promouvoir la place des associations de défense, patriotiques et de mémoire : « La France est riche de son tissu d'associations et de bénévoles et le monde de la défense y est particulièrement présent. Les associations d'anciens combattants, les associations de sous-officiers, d'officiers, les associations par armées, par régiments, par opérations extérieures, par écoles, celles plus spécialisées dans le devoir de mémoire, celles qui œuvrent dans le registre du lien armée-nation sont toutes des partenaires essentiels de la défense ».

Le Pen : dans la limite de l'ordre public

Sur ses 144 engagements présidentiels, Marine Le Pen n'en consacre qu'un aux associations : « Assurer le respect de la liberté d'association dans les seules limites exigées par l'ordre public et soutenir les petites structures associatives culturelles, sportives, humanitaires, sociales, éducatives, etc., qui animent la vie de nos territoires ». Cet engagement, qui semble insinuer que le respect de la liberté d'association n'est pas vraiment de mise en France, sonne bizarrement lorsqu'on sait la politique menée par certains élus frontistes dans leurs communes. À Hénin-Beaumont en 2015, le maire FN, Stéeve Briois, avait en effet défrayé la chronique en excluant le Secours populaire du marché de Noël de la ville et en expulsant la Ligue des droits de l'Homme de son local municipal. Marine Le Pen s'engage à soutenir les petits clubs sportifs « afin de

permettre la présence d'un maximum de joueurs français dans les clubs professionnels » et « d'imposer le respect strict de la laïcité et de la neutralité dans tous les clubs sportifs ». L'équipe de France black-blanc-beur lui est visiblement restée en travers de la gorge. Enfin, elle propose de réformer le Conseil supérieur de l'audiovisuel avec la création de trois collèges : l'un composé des représentants de l'État, le deuxième de professionnels et le troisième de représentants de la société civile dans lequel les associations de consommateurs et de téléspectateurs trouveraient leur place.



© European Parliament



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF INTERPELLE LES CANDIDATS

Le Mouvement associatif a élaboré une liste de 12 questions organisées en trois axes : lien social, économie durable et démocratie participative. Adressé début mars à tous les candidats, il vise moins à collecter des mesures concrètes qu'à définir le projet de société porté par chacun. Les réponses seront publiées sur le site du Mouvement associatif au fur et à mesure des retours et complétées de quelques interviews des principaux candidats. <https://lemouvementassociatif.org/>

t-elle les associations ?

Macron : l'accélérateur d'associations



© Cokylett

Emmanuel Macron veut, en matière de santé, « révolutionner la prévention avec la création d'un service sanitaire de 3 mois. Avec l'appui des multiples associations, tous les étudiants en santé passeront trois mois dans nos établissements scolaires et dans nos entreprises pour faire du dépistage, de la prévention et de la sensibilisation ». Il table sur plus de 40 000 étudiants pour épauler ainsi les associations et les professionnels de santé. S'il n'a pas mentionné les associations dans ses premières propositions sur la culture ou l'environnement, il compte sur elles

pour lutter contre le mal-logement : « Nous mobiliserons les bailleurs sociaux afin qu'ils achètent des logements en zone tendue tout en confiant leur gestion à des associations » et il veut développer l'intermédiation locative (gestion ou location d'un logement du parc privé par une association pour y loger des ménages à faibles ressources). Il lance l'idée d'un « Grenelle de l'alimentation » : « Je veux mettre autour de la table le monde agricole, les industries agroalimentaires, les associations de consommateurs, l'ensemble des ONG qui traitent de ce sujet et les professionnels de santé ». Enfin, dans une optique de solidarité avec les personnes âgées et les personnes les plus modestes, il propose de créer un « accélérateur » d'associations « chargé de déployer sur l'ensemble du territoire et en moins de cinq ans les associations les plus utiles à notre société ».

Hamon : un acte II de l'économie sociale et solidaire

Le candidat du PS et des écologistes prévoit une grande conférence contre l'exclusion, une autre sur écologie-prévention-santé et une troisième pour fixer le périmètre de son emblématique revenu universel d'existence. Il souhaite développer des « modalités de partage du temps de travail qui donneront du temps aux travailleurs de s'engager au service du collectif et de leur émancipation ». Concrètement, il veut inclure le temps consacré aux engagements associatifs dans le calcul des droits à la retraite. Il préconise également la réouverture des centres d'accueil du Planning familial dans toute la France et le remboursement par la Sécurité sociale des activités sportives prescrites par un médecin pour les patients atteints d'une affection de longue durée. Porteur de la loi ESS de 2014 quand il était au gouvernement, il annonce « un acte II de l'économie sociale et solidaire » pour qu'elle atteigne 20 % du PIB en 2025 et une réforme du Sénat pour y introduire un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus

et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile. Enfin, dans la continuité du quinquennat, il soutient le service civique : « Je proposerai à tous les élèves des collèges et lycées de rencontrer des entrepreneurs sociaux, des dirigeants ou des bénévoles associatifs et de faire un service civique au cours de leur cursus ». L'expérience de ce service civique (ou d'un bénévolat long) rendrait possible la validation du premier semestre de l'université.



© Parti Socialiste

Mélenchon : un service citoyen obligatoire



© Pierre Selim

Le leader de la France insoumise ne veut pas entendre parler du service civique (en 2012, il voulait déjà le supprimer). Il propose plutôt de créer un service citoyen obligatoire

de 9 mois, par conscription avant 25 ans, pour tous (hommes et femmes), payé au Smic et « affecté à des tâches d'intérêt général : secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, appui à des associations labellisées d'intérêt général ». Ce service civil serait l'occasion de proposer à tous les jeunes « un bilan de santé, une évaluation des capacités d'écriture, de lecture et de calcul avec leur éventuelle mise à niveau, la formation gratuite à la conduite et le passage de l'examen du permis de conduire ». Jean-Luc Mélenchon annonce sa volonté d'amnistier les syndicalistes et militants associatifs condamnés pour faits de luttes sociales, écologiques ou pour la défense des libertés et de protéger les lanceurs d'alerte. En matière sportive, il annonce vouloir faire « le choix d'un sport libéré de l'argent, d'un sport pour tous, en réaffirmant la fonction émancipatrice de la pratique sportive ». Dit autrement : soutenir les petites associations sportives et le sport amateur en augmentant la taxation sur les retransmissions sportives à la télévision au lieu de candidater pour les Jeux olympiques de 2024 à Paris !

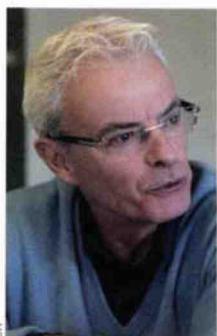
•••





- **Roger Sue**, sociologue, auteur de « La contre-société » (Éditions Les Liens qui libèrent, 2016)

« La politique c'est d'abord la société civile »



« Si les associations ne sont pas ignorées des candidats, force est de constater que ceux-ci ne voient pas ce qu'elles représentent réellement aujourd'hui, la place centrale qu'elles occupent dans la société et la manière dont celle-ci met la philosophie associative (ce que j'appelle l'« associativité ») au cœur de sa dynamique. Je serais même tenté de dire qu'ils ne veulent pas le voir. Pas voir que le travail et l'économie sont en train de se métamorphoser complètement et qu'une économie associative, collaborative, coopérative, centrée sur l'humain et sur la personne (santé, éducation, environnement, lien social) – ce que j'ai proposé de nommer le « secteur quaternaire » – est en train de se mettre en place et qu'elle est largement portée par les associations. Pas voir non plus la forte revendication de citoyenneté et de participation qui émane de la société civile et qui est la seule réponse possible à la crise du politique.

Le discrédit général de la classe politique reflète un mouvement qui fait que la politique ne se fera plus là où on dit qu'elle se fait, en tout cas de moins en moins. D'une certaine manière, la politique se fait ou se fera de plus en plus contre la classe politique. On comprend, du coup, que celle-ci n'ait pas vraiment envie de faciliter l'auto-organisation de la société civile,

« Les associations n'ont pas le droit de faire la loi, mais ont le pouvoir d'attaquer celle qui existe et de formuler d'avance celle qui devrait exister. »

et ceci, à gauche comme à droite... La politique c'est d'abord la société civile. Il faut réarmer la société civile, sa représentation et son expression.

Mais, de leur côté, je crois que les associations doivent aussi être plus offensives, plus volontaires et que parfois, elles ne sont pas toujours prêtes à assumer cette place centrale qui est en réalité la leur. Il ne s'agit pas de prendre la place des hommes et femmes politiques, mais, déjà en 1835, Alexis de Tocqueville énonçait quel devait être leur rôle : « les associations n'ont pas le droit de faire la loi, mais ont le pouvoir d'attaquer celle qui existe et de formuler d'avance celle qui devrait exister ». C'est pour moi une phrase très éclairante que le monde associatif devrait mettre davantage en pratique. »

Jacques Malet, cofondateur et président du réseau associatif d'experts et d'universitaires Recherches & Solidarités

« Réduire un peu la fracture associative »



« En mars 2016, nous interpellions les futurs candidats à la présidentielle en leur indiquant qu'« une France d'acteurs était en attente d'un discours franc et constructif » (1). Nous faisions référence, d'abord, à ces cinq à six millions de dirigeants associatifs, qui vivent au quotidien la nécessité d'éviter l'insincérité et l'irresponsabilité. Mais au-delà, nous parlions des deux tiers des Français engagés dans un projet collectif associatif, par l'adhésion ou par le don, clairement dénombrés en 2015 (2).

Laissant au Mouvement associatif le rôle qui est le sien, je me limiterai ici à constater, hélas, la pauvreté du débat actuel, et la méconnaissance évidente des équipes qui entourent les candidats, quant au rôle des associations.

« Je me limiterai à constater la pauvreté du débat actuel, et la méconnaissance évidente des équipes qui entourent les candidats, quant au rôle des associations. »

des quartiers et des territoires. L'Insee indique aussi (janvier 2016) que la probabilité d'avoir voté aux élections législatives de 2012 est 1,8 fois supérieure pour les membres d'associations.

En écartant les extrêmes, bien évidemment, j'ose encore espérer une prise de conscience de ceux qui prétendent diriger demain. Je retiendrai ici un seul angle d'action qui irait dans le sens d'une meilleure cohésion nationale : depuis des décennies, la proportion des adhérents à une association varie du simple au double, selon que l'on ne dispose d'aucun diplôme ou selon que l'on se situe au-delà de Bac + 2. Réduire un peu cette véritable « fracture associative » présenterait des avantages, pour les intéressés eux-mêmes, en termes de lien social, pour les associations ainsi renforcées, et pour les actions qu'elles développent. Cette France d'acteurs manque encore cruellement de ces personnes modestes qui sont ainsi privées du plaisir de l'action collective, enrichissante, formatrice et jubilatoire. Ce serait pour elles une belle expérience associative qui peut constituer une sorte de « filet social informel »... »

(1) Voir sur notre site : <https://goo.gl/ZeTLp7>

(2) Voir « La France bénévole 2015 : les 1001 façons d'agir ».



En mai les associations fêtent la nature

Créée en 2007, la Fête de la nature est un moment de rassemblement festif et convivial autour de la nature à travers toute la France. Coordonnée par l'association éponyme, qui rassemble l'ensemble des organisateurs nationaux et partenaires de l'événement, elle réunit chaque année plus de 5 000 manifestations gratuites partout en France et près de 800 000 participants. Elle aura lieu cette année du 17 au 21 mai 2017 autour du thème : « Les super-pouvoirs de la nature ». Les associations qui souhaitent proposer un événement dans ce cadre peuvent le faire sur le site de la Fête jusqu'au 10 mai 2017.

► Pour inscrire un événement : <http://www.fetedelanature.com/b-a-ba-de-lorganisateur>

Accueils collectifs de mineurs : un guide sur la réglementation en vigueur

La Jeunesse au plein air (JPA) vient de publier l'édition 2017 de son guide « Spécial directeur 2017 — Accueils collectifs de mineurs ». Ce document aborde les toutes dernières réglementations en vigueur et les rend accessibles sous la forme de questions-réponses, de tableaux de synthèse et de schémas. Les thèmes abordés sont : la sécurité des enfants, la santé, l'alimentation, les transports, les projets éducatifs et pédagogiques, les formalités administratives, les règles d'encadrement, la gestion des équipes, la formation, etc. Vendu 15 euros, c'est un indispensable pense-bête pour les directeurs de colonies de vacances, de centres de loisirs et de camps scouts, leurs adjoints et leurs animateurs.

► <http://publications.jpa.asso.fr/special-directeur/23-special-directeur-2017.html>

Services à la personne : le nouveau questionnaire d'évaluation est en ligne

Le nouveau questionnaire d'auto-évaluation de la charte nationale qualité services à la personne est en ligne depuis le 17 février 2017. Il comprend

L'innovation associative portée par les jeunes

Depuis quatre ans, l'appel à projets lancé par Animafac, La Riposte, récompense les projets étudiants à fort impact social, sociétal ou environnemental. Parmi les 160 candidats à La Riposte, six projets innovants ont été retenus pour bénéficier en 2017 d'une dotation financière (de 500 euros à 4 000 euros) et d'un accompagnement sur mesure réalisé par Animafac et ses partenaires.

Cette année, ont été primés l'association caennaise des étudiants naturalistes qui installe des ruches en centre-ville, l'association Le Bruit de la conversation qui mobilise des habitants pour améliorer leur cadre de vie, Infomeless qui aide les personnes sans abri, GreenMinded qui installe des « bornes de recyclage », le dispensaire vétérinaire étudiant de Lyon qui organise des consultations vétérinaires gratuites pour les animaux des personnes marginalisées et Code Phenix qui utilise la formation au numérique comme moyen de réinsertion et de retour à l'emploi.

► <https://www.animafac.net/media/DP-La-Riposte4.pdf>



Syda Production/Fotolia.com

400 questions et intègre les nouvelles exigences du code de la consommation, et, pour les organismes de services à la personne autorisés, celles relevant du cahier des charges de l'autorisation. La charte nationale qualité est un outil qui a vocation à accompagner les organismes dans leur démarche d'amélioration de la qualité de leur organisation et de leurs prestations. Il est mis gratuitement à leur disposition par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Si l'adhésion à la charte nationale qualité est volontaire pour les organismes déclarés et agréés, elle est en revanche obligatoire pour les organismes autorisés depuis le 1^{er} juillet 2016.

Des « bonnes pratiques » obligatoires en 2018

Prévu par la loi relative à l'économie sociale et solidaire et publié en 2016 par le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS), le « Guide sur les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS » propose des solutions pour faire évoluer les actions et le fonctionnement des associations, et

plus largement des entreprises de l'ESS. Les préconisations du guide devront être appliquées à partir de juin 2017 dans les associations de plus de 250 salariés, puis à toutes dès 2018.

► <http://www.esspace.fr/gouvernance.html>

Recherches & solidarités scrute l'opinion des bénévoles associatifs

C'est la dixième fois que l'association organise son baromètre d'opinion des bénévoles, qui permet de dresser les grands traits de qui sont les bénévoles en France et comment ils vivent leur engagement. Les résultats de cette vaste enquête seront publiés dans la prochaine édition de « La France bénévole » à paraître en mai prochain. Pour les bénévoles, c'est l'occasion de témoigner et de faire remonter leur avis sur le fonctionnement associatif, la place des bénévoles, leurs satisfactions et leurs difficultés.

► <http://enquetesv2.recherches-solidarites.org/detail/BOB10/>